

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-01.250-0001651.2024.014			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom SAS CHATEAU FERRIERE Adresse 33 rue de la Tremoille 33460 Margaux Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01) Adresse B.P. 47 , 32600, L'Isle-Jourdain Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Préparation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production durant la période de conversion – production biologique avec une production non biologique • (f) Vin Méthode de production: – production de produits biologiques – production de produits en conversion					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date 04 décembre 2024 04:29:40 +01 (Europe/Brusse ls) Nom et signature ECOCERT FRANCE Lieu L'Isle-Jourdain (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 10/11/2024 au 31/03/2026		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Fruits et fruits préparés: Raisin de cuve (Cabernet Franc)	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Raisin de cuve (Cabernet Sauvignon)	En conversion
	Fruits et fruits préparés: Raisin de cuve (Chenin Blanc)	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Raisin de cuve (Merlot blanc)	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Raisin de cuve (Merlot)	En conversion
	Fruits et fruits préparés: Raisin de cuve (Petit Verdot)	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Raisin de cuve	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Raisin de cuve	En conversion
	Prairies, landes et pâturages: Jachère	En conversion
	Prairies, landes et pâturages: Jachère	Biologique
	Prairies, landes et pâturages: Surface de biodiversité (autres)	Biologique
	Vins: Vin blanc Atlantique, VDF 2023	Biologique
	Vins: Vin blanc Atlantique, VDF 2024	Biologique
	Vins: Vin rouge Margaux 2015	En conversion
	Vins: Vin rouge Margaux 2021	Biologique
Vins: Vin rouge Margaux 2024	En conversion	
Vins: Vin rouge Margaux Château Ferriere, Rempart de Ferriere, Dame de Ferriere 2015	Biologique	
Vins: Vin rouge Margaux Château Ferriere, Rempart de Ferriere, Dame de Ferriere, La Gurgue 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023	Biologique	
Vins: Vin rouge Margaux Château Ferriere, Rempart de Ferriere, Dame de Ferriere, La Gurgue 2024	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf	
II.9 Autres informations		
Seule la version électronique du certificat disponible au lien suivant : [https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index] fait foi.		